

Date de dépôt : 28 novembre 2018

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Thomas Wenger, Christian Zaugg, Olivier Cerutti, Christo Ivanov, Jean-Charles Rielle, Olivier Baud, Bernhard Riedweg, Salima Moyard pour un centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique

Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement s'est réunie afin d'étudier le présent projet de loi à trois reprises, soit le 7, le 14 et le 28 mars de cette année 2018 sous la présidence de M. François Lance.

MM. Sylvain Ferretti, directeur général à l'office de l'urbanisme, DALE, Jean-Charles Pauli, attaché de direction, office de l'urbanisme, DALE, et Jérôme Savary, secrétaire général adjoint, DALE, ont également participé à nos travaux.

Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Sacha Gonczy que nous remercions.

En préambule :

La motion a été déposée le 26 janvier 2017.

Le Wake Sport Center se trouve sur le domaine public.

Un courrier avait été adressé par la commune de Coligny au président du Grand Conseil (6 février 2017), car cette dernière souhaitait que le traitement de la présente motion soit reporté, le Conseil administratif de la commune de Coligny étant alors en négociation avec les acteurs du projet.

Présentations de la motion par M. le député Thomas Wenger, premier signataire

En préambule, M. Wenger rappelle qu'il s'agit d'un projet qui date un peu (janvier 2017) et précise que la motion n'est pas partisane mais signée par plusieurs partis (S, PDC, UDC et EAG).

Il explique que le Wake Sport Center se situe à côté des Voiles et des Bains bleus, en précisant l'attrait de la population pour ce genre d'activités avec une fréquentation de plus de 5000 personnes par année, environ 1200 pratiquants et 650 jeunes. L'association est soutenue par une dizaine de communes et par l'Etat.

Cette dernière souhaite développer ces activités mais se trouve limitée par son infrastructure et son projet de développer un vrai centre national, transformer leur buvette en restaurant et revoir le périmètre en termes de transition énergétique (panneaux solaires pour faire fonctionner l'infrastructure).

Au vu des éléments apportés ci-dessus, le but est d'encourager l'Etat à cosigner une DP en vue d'étudier la faisabilité et les contraintes techniques du projet.

L'idée du soutien politique est de dire que le projet est intéressant, qu'il va dans le bon sens (transition énergétique) et qu'il répond à un véritable besoin de la population.

Une députée PLR souhaite comprendre en quoi cette motion se justifie, si le conseil d'Etat a des réticences pour soutenir ledit projet, où seraient placés les panneaux solaires et si cela poserait problème à l'OPS.

M. Wenger ne va pas répondre à la place du département. Le but est de faire avancer plus vite le projet, ce qui ne veut pas dire que le département y est opposé. Quant aux panneaux solaires, d'après leur dossier, ils parlent de 600 mètres carrés sur le toit du bâtiment pour pouvoir alimenter la totalité de leurs objets. Il indique que le CE est obligé de faire la co-signation dans la mesure où il s'agit d'un terrain de l'Etat.

Un député Ve se dit dubitatif quant au besoin de faire une motion qui demande un processus aussi abouti. Dans l'exposé des motifs, il est précisé que le Wake Sport Center est prêt à payer les frais d'études. Est-ce un projet privé ou « semi-privé » ? Qui finance quoi. ? Il a été dit que les coûts seront amortis par les revenus du restaurant. Il demande qui gère le restaurant et comprend que le Tropical Corner et le Wake Sport Center ont chacun leur buvette.

M. Wenger indique que, avant de mettre 50 000 F dans une étude de projet, ils voulaient être sûrs qu'il y avait une volonté de l'Etat d'aller de l'avant. Ils sont au stade de l'avant-projet. Le financement se ferait via la gestion du restaurant et des activités de l'association. Ils sont aussi ouverts à avoir un financement de l'Etat. Ce sont eux qui gèreront le restaurant. Ils pourront apporter des précisions à ce sujet. Le restaurant est ouvert l'été, mais disposera d'une salle ouverte tout au long de l'année.

Quant au Tropical Corner, il semble qu'il y ait une petite tension entre eux et le Wake Sport Center. Les soirées de l'un débordent parfois sur le terrain de l'autre, sachant que chacun à sa propre buvette.

M. Pauli explique que le coût d'une DP au département dépend totalement du projet. La somme de 50 000 F est plausible. Il précise que c'est la DGE qui gère ce genre de projet.

Une députée S remarque que la motion parle « d'adaptation légale ». Elle demande de quoi il s'agit et quelles sont les conditions de cette mise à disposition.

M. Wenger précise que la question est celle de savoir si la mise à disposition peut se poursuivre avec la mise en place du restaurant, etc.

Un député PLR trouve la démarche de la motion un peu curieuse. Il y a une confusion public/privé qui n'est pas éclaircie. Selon lui on ne peut pas venir devant le Grand Conseil avec chaque projet pour demander s'il a des chances de se réaliser. Il demande si le projet vise, en fin de compte, à soutenir une opération de promotion. Il demande en outre s'il y a une augmentation de l'emprise sur le lac.

M. Wenger répond qu'il n'y a pas d'augmentation d'emprise sur le lac à sa connaissance. Il ne s'agit pas de soutenir une opération de promotion. On se trouve à côté de Genève Plage, dans le périmètre de la future plage des Eaux-Vives. C'est une association qui exploite des activités de loisirs et le site est sur le domaine public. C'est de l'offre de loisirs et de l'offre conviviale, ouverte à tous. De plus, le projet se fait dans une visée de transition énergétique. C'est pour ces raisons que le soutien politique se justifie.

Un député UDC ne trouve pas d'informations sur les membres du comité de l'association sur leur site. Il remarque que 600 mètres carrés, ça lui semble énorme. Il demande s'il est possible d'avoir un bâtiment de cette taille sur ce périmètre. Il s'intéresse aussi à la concession. Il se demande quelles sont les conditions offertes aux associations. Il ne faudrait pas qu'il y ait une différence de traitement entre les restaurateurs lambda et les associations.

M. Wenger rappelle qu'on se trouve sur le domaine public. Il s'agit d'une association. Les Bains des Pâquis fonctionnent exactement de la même manière. Tous les noms du comité se trouvent sur le site. Concernant les questions techniques sur la taille du bâtiment, il propose que la commission s'adresse directement à l'association.

Le président demande si l'association est au courant des démarches dans le cadre de la répartition des tâches canton/communes et de l'éventuelle transmission de Genève Plage à la commune de Coligny.

M. Wenger a entendu que le traitement de la motion avait été retardé pour ce motif. L'association est au courant des démarches sans être forcément au courant de l'avancée actuelle des travaux.

Audition de la commune de Cologne représentée par M^{me} Catherine Pahnke et M. Bernarnd Girardet

M^{me} Pahnke indique qu'il y a deux ans, l'Etat de Genève les a consultés pour leur faire part de leur souhait de vendre le foncier avec les installations de Genève Plage. Via la LRT, il s'agissait également de transférer la charge que comprend le site de Genève-Plage. Il y a un contrat de vente d'une part et des aspects de fonctionnement (LRT) de l'autre.

La commune a indiqué qu'elle était intéressée à étudier ce dossier, le soumettre au CM et faire part de leur détermination.

Une première étape d'analyse a eu lieu avec une fiduciaire. Il en est ressorti une liste de questions qui a été validée par le CM afin d'aller plus loin avec l'Etat. Les questions listées ont été transmises à l'Etat. Ce sont des questions qui visent à documenter l'objet mis en vente : extraits du registre foncier, état des charges et servitudes, contrats signés avec les occupants du site, statut du patrimoine bâti, détail des travaux effectués et autorisés par le Grand Conseil, question du zoning, etc.

De cette liste de questions, il est ressorti qu'il serait judicieux de mettre en place une table ronde avec tous les services de l'Etat. Les services sont tellement segmentés que l'on ne pouvait pas avoir une information complète.

Cologny analyse des possibilités avec d'autres communes ; qui suit de près le PL 12154 qui concerne les financements de l'association. Tout cela montre que l'objet évolue alors qu'il a été présenté à un instant donné. Le PL sur les financements, l'agrandissement voulu par un acteur, l'OBA qui veut remettre en question la zone : tous ces éléments ont justifié le courrier de la commune l'année dernière. L'idée de ce courrier était de demander à ce que

l'Etat se positionne : soit il souhaite conserver son site, soit il l'offre à la vente, et dans ce cas il faut faire cesser cette instabilité des conditions.

Un député Ve comprend que le processus a débuté il y a deux ans. Il demande ce que la commune pense de la proposition de la motion.

M. Girardet indique que si la commune se porte acquéreuse, elle a des velléités de développement, dont le projet d'une piscine intérieure, afin d'éviter que les personnes aient à se déplacer à l'autre bout du canton. Elle pourrait remplacer le bâtiment existant (administration de Genève Plage, locaux de Tropical Corner et de Wake Sport Center) par un bassin de natation couvert. Mais du coup, cela impacterait le Wake Sport Center.

Il précise que l'idée de leur projet n'est pas mauvaise, mais elle doit entrer en cohérence avec les propositions de la commune de Cologny.

Un député Ve comprend que le centre de performance nautique irait à l'encontre des projets de la commune. Il demande si la commune a des liens et des contacts avec Genève Plage.

M. Girardet précise qu'il n'y a pas énormément de liens. La commune donne un soutien pour remettre en état les espaces verts une fois par année et collabore sur certains sujets minimes. La commune a des séances tripartites avec l'OBA, mais est plutôt présente à titre consultatif. Il n'y a pas de mise à disposition de personnel.

Un député EAG est d'avis qu'il faut élargir le champ pour considérer cet objet. Il rappelle que le site des enrochements est rempli de baigneurs qui ne peuvent pas se baigner. Il sait que la commune a pris langue avec l'Etat pour permettre l'utilisation d'une partie du lac. Il demande plus d'informations à ce sujet.

M. Girardet explique que ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire déposée par la DGEau. Cela faisait partie du PDCom 2011. Une partie de l'étude a été payée par la commune et ils ont proposé de mettre 3 millions dans ce projet.

Les travaux commencent au mois d'avril. Cela sera fait en trois étapes. D'abord, la partie centrale : les enrochements seront changés à mi-chemin entre le Yacht Club et le Wake Sport Center. Ensuite, au mois de septembre, il y aura une nouvelle jetée et une barrière contre les vagues du côté du Yacht Club. On pourra se baigner, y compris à proximité de Genève Plage (déplacement des bouées du côté du wake cable).

Un député EAG demande s'il y aurait de la place pour le Wake Sport Center dans ce vaste ensemble.

M^{me} Pahnke indique que cela n'est pas de leur compétence.

Le Wake Sport Center n'est pas leur priorité.

Un député UDC demande s'il y a une date butoir pour l'achat de ce périmètre.

M^{me} Pahnke indique que la commune veut que la procédure avance à un certain rythme en précisant qu'ils en sont déjà à deux ans de travail et en contact permanent avec l'Etat. Elle précise que, à chaque étape, le CM doit se positionner.

Un député UDC a l'impression que le Tropical Corner et le Wake Sport Center cherchent à conserver leur emplacement dans le cadre de ce rachat. Il demande sous quelle forme on pourrait les reloger (DDP, location, etc.).

M^{me} Pahnke confirme l'impression du député UDC. Ils font part de leurs craintes. Chaque année, leur concession pourrait tomber. Concernant le relogement, la commune n'en est pas là.

M. Girardet précise que, apparemment, l'Etat souhaitait remettre au concours l'attribution des surfaces. Cela explique que certains entament des démarches pour pérenniser leur situation.

Discussion et vote éventuel

En préambule de l'audition de M. Wenger, premier signataire, divers échanges ont été partagés par les députés.

Une députée S remarque que les « adaptations légales » de l'invite concernent peut-être la protection des rives du lac. Elle propose d'entendre l'auteur ; on décidera alors de la suite à donner à la motion.

Un député Ve va dans le même sens et ajoute le département pour qu'il se positionne sur l'invite et son applicabilité et que le DETA traite cette demande.

M. Ferretti du DALE indique qu'il s'agit d'un projet de construction qui ne concerne pas l'OU. Les seules personnes potentiellement concernées sont à la DGEau. Il se dit emprunté face à cette motion, car pas concerné, ni en tant qu'OCEN ni en tant que DALE. Il ne s'agit pas de l'affectation du lieu mais du projet lui-même. Il peut voir quelle est la position de la DGEau.

Pour le DETA, il répond par la positive.

Une députée S demande si le département sait ce que pourraient être les « adaptations légales » mentionnées dans la motion.

M. Pauli répond par la négative.

Une députée PLR rappelle qu'on est déjà hors du timing avec cette motion. L'intention du projet est louable. La motion semble cependant arriver

un peu en retard. Elle remarque que la commune de Cologny est venue de nombreuses fois en commission. Elle est d'avis que la motion pose la question de savoir si un parlement doit se positionner pour soutenir des projets associatifs.

Un député PLR indique que le premier signataire a été auditionné et il n'est parvenu en rien à justifier la nécessité de son objet. Il n'a pointé du doigt aucun problème. Le signataire répète simplement que c'est un projet intéressant. Se prononcer sur des projets individuels de cette manière n'est pas le rôle du parlement.

Une députée S indique que cette motion soulève des questions sur l'usage du domaine public. Elle trouverait intéressant d'auditionner le DETA dans ce contexte.

Un député Ve rejoint ces propos. Cette motion entraîne des questions sur la gestion de la DGEau.

Une députée PLR rappelle que tous les projets de ce type, quels qu'ils soient, sont des processus administratifs qui doivent faire face aux différents départements. Cela ne concerne en rien le parlement.

M. Savary indique que le département est emprunté par rapport à cette motion, car on peut la prendre sous différents angles : politique du sport (DIP), propriété étatique (DF), rives du lac (DETA). Le DALE n'est pas compétent pour donner son avis sur cette motion. Il n'y a pas de DP qui a été déposée.

Le département n'a en conséquence pas d'éléments à apporter à ce stade.

La grande majorité de la commission ne souhaite pas procéder à d'autres auditions.

Vote de la commission

Le président met aux voix la M 2365 :

Pour : –

Contre : 10 (1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 2 (1 S, 1 EAG)

La M 2365 est refusée.

Commentaires du rapporteur

Il sied de préciser que la commune de Cologny souhaitait que de nouvelles installations ne se fassent pas sur le périmètre avant l'aboutissement des discussions.

Mesdames et Messieurs les députés, la commission d'aménagement a refusé à une large majorité et sans opposition cette motion déposée par le PS désirant un centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

Proposition de motion

(2365-A)

pour un centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fort attachement de la population genevoise au lac Léman ainsi qu'à la diversité de fonction de cet espace naturel qui permet à la population de se ressourcer ;
- la demande croissante d'y accéder facilement pour y exercer des activités et loisirs diversifiés et ainsi disposer d'une offre en matière de sports et loisirs nautiques en suffisance, populaire et diversifiée ;
- l'importance cantonale du secteur de Genève-Plage avec ses nombreuses activités connexes facilement accessibles en transports publics ;
- l'intérêt d'y développer des activités qui cherchent à limiter leurs nuisances sur le milieu naturel lacustre ;
- le sérieux démontré par l'association Wake Sport Center, notamment au travers de ses vingt années d'activités au Centre nautique de Genève-Plage, avec une fréquentation de plus de 5000 personnes par année, 1200 pratiquant-e-s et plus de 650 jeunes s'adonnant à une activité sportive ;
- que celle-ci est directement soutenue par une dizaine de communes et le Fonds du sport du canton de Genève ;
- la gestion d'une équipe de compétition d'une vingtaine de personnes, mettant à disposition l'infrastructure au cadre cantonal du sport afin de faire évoluer tous les sportifs talentueux de Genève et de ramener plusieurs titres de champion suisse au canton de Genève ;
- la volonté en tant que plus grand club de wakeboard suisse d'être exemplaire en anticipant les changements à venir afin de garantir sa pérennité ;
- l'atteinte de la limite de fonctionnement de l'infrastructure actuelle du club qui n'a plus vraiment évolué depuis une quinzaine d'années. La taille de ses locaux est restée identique, une tente sert d'accueil et de buvette alors que l'activité a plus que quadruplé ;

- la volonté d’y développer un Centre de performance national de wakeboard en accord avec la charte éthique de Swiss Olympic et le cahier des charges de la Fédération suisse de ski nautique et wakeboard (FSSW) ;
- le soutien dudit projet par l’Association genevoise de ski nautique et wakeboard (AGSNW) ;
- la volonté de préparer la transition énergétique avec l’intégration du principe du « Zéro émission carbone » avec production et consommation énergétique à 100% renouvelable dans un avenir proche avec des étapes définies et réalisables ;
- la volonté de réduire l’impact de son activité sur son environnement est une démarche engagée par le club depuis plusieurs années, puisque, après avoir été le premier à immatriculer un bateau à moteur catalysé à Genève, le club a réduit sa dépense énergétique en investissant dans un Wakecâble électrique inauguré en 2015 et a commencé les études de faisabilité pour une motorisation électrique de ses bateaux dans le cadre de son activité ;
- la réalisation du projet précédent en collaboration avec l’Etat concernant le Wakecâble a été une réussite et démontre que le partenariat association-Etat fonctionne ;
- le rayonnement et l’exemplarité que ledit projet pourrait apporter à Genève ;
- l’importance de l’implication et du soutien des collectivités publiques pour pouvoir envisager l’aboutissement d’un tel projet ;
- la volonté justifiée de l’association de passer par une demande en préalable en autorisation de construire pour la réalisation d’un tel projet ;
- la nécessité que le canton, en tant que propriétaire du sol, soit partenaire de ladite demande en préalable,

invite le Conseil d’Etat

à cosigner, en tant que propriétaire des lieux, avec l’association Wake Sport Center, une demande en préalable (DP) à déposer auprès du département de l’aménagement, du logement et de l’énergie, afin d’évaluer la faisabilité et les difficultés techniques ainsi que les adaptations légales pour la réalisation d’un projet de centre de performance nautique s’inscrivant dans une démarche de transition énergétique.